



Paris, le 15 janvier 2010

référence : MF/cc

objet : Notre contribution UE 2020

Tél
01 42 03 80 07
fax
01 53 72 85 67
international@cfdt.fr

Madame, Monsieur,

L'engagement de la CFDT en faveur de la construction européenne et notre implication dans les domaines économiques et sociaux nous amènent à intervenir dans le débat sur la stratégie de l'Union à l'horizon 2020, et donc à répondre à la consultation en cours sur ce sujet. A cet effet, vous trouverez-ci-joint une note synthétisant nos commentaires et propositions.

Notre contribution s'inscrit dans le cadre de la réflexion de la CES. Nous leur faisons suivre une copie de la note jointe, ainsi qu'au gouvernement français.

Espérant contribuer positivement à la réflexion sur la réponse que l'Union doit apporter aux défis de la prochaine décennie.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Mariano Fandos
Secrétaire confédéral CFDT



Paris, le 12 janvier 2010

Consultation sur la future stratégie « UE 2020 » Contribution de la CFDT

Cette contribution répond à la consultation lancée par la Commission le 24 novembre dernier au travers de la publication d'un document de travail sur la future stratégie de l'Union, faisant suite à la Stratégie de Lisbonne qui prend fin cette année.

Le document de la Commission met en avant les priorités de l'UE pour 2020 : fonder la croissance sur la connaissance, favoriser une société inclusive, assurer la compétitivité économique par le respect de l'environnement et les TIC. Ces objectifs sont certes pertinents, mais il est dommage que le document ne se base pas sur un bilan de l'actuelle stratégie de Lisbonne et n'analyse pas les raisons de l'insuffisance de résultats obtenus par rapport aux objectifs qu'elle avait fixé.

De ce fait, le texte semble s'inscrire dans une continuité, notamment quant à l'insuffisance des moyens mis en œuvre, voire même en retrait quant aux objectifs, puisque qu'il ne s'avance sur aucun chiffre. Ainsi, l'objectif de 3% du PIB consacré à la recherche/développement n'est même pas cité ...

Le texte manque clairement d'ambition, notamment en matière sociale et de gouvernance. Le progrès social semble considéré comme une simple résultante de la prospérité économique, ou bien traité « en curatif » pour éviter l'exclusion. Exit donc la RSE pourtant qualifiée de « priorité » dans la stratégie de Lisbonne. L'amélioration du fonctionnement des marchés y apparaît comme le moyen quasi exclusif de progrès social. Aucune proposition n'est envisagée pour construire un socle européen commun de droits

sociaux qui assure un progrès pour tous, en particulier ceux qui en sont aujourd'hui le plus dépourvus. Il s'agit pourtant d'une urgence, d'autant plus actuelle au vu des effets de la crise et des tentations de repli national que l'on peut constater aujourd'hui.

Sur la gouvernance, les insuffisances de la MOC ne sont pas analysées, rien n'est donc dit sur la nécessité de son renforcement, voire de son dépassement dans certains domaines pour construire de vraies politiques intégrées favorisant la compétitivité de l'économie européenne. Par exemple en matière énergétique, de recherche et innovation, ou industrielle. Les propositions en ce sens contenues dans le rapport Cohen-Tanugi « Euromonde 2015 » nous semblent intéressantes à prendre en compte.

Le document de consultation de la Commission n'aborde pas non plus les moyens supplémentaires que le nouveau Traité de Lisbonne donne à l'Union pour progresser en matière sociale (Charte des droits fondamentaux, clause sociale transversale, base juridique des SIEG, ...), et de gouvernance (extension du domaine de compétences, notamment en matière énergétique, coopérations renforcées, ...), même si l'élargissement des consultations vers la société civile et les Parlements européen et nationaux est indiqué. Mais le texte n'évoque pas le rôle central que doit tenir le dialogue social pour réussir la mutation économique à laquelle l'Union doit faire face pour sortir de la crise et s'orienter vers le développement durable.

Autre point important contenu dans le Traité de Lisbonne et qui n'est pas abordé : le renforcement des capacités de l'Union en matière diplomatique, avec la personnalité juridique et la nomination d'une Haute Représentante à la tête d'un véritable service diplomatique commun à la Commission et au Conseil. C'est un atout important pour faire progresser l'intégration des normes sociales et environnementales dans les échanges mondiaux, ce qui est une urgence soulignée par les difficultés rencontrées lors de la récente Conférence de Copenhague. Là aussi, « Euromonde2015 » contient des propositions intéressantes.

La question des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs est absente du document de la Commission. On peut donc craindre que la stratégie pour 2020 ne souffre des mêmes handicaps que la stratégie de Lisbonne, avec une confiance excessive dans la dérégulation et dans le seul échange d'information. La mise en œuvre de politiques européennes communes ciblées demande la mobilisation de moyens financiers affectés à des objectifs et utilisés de manière à favoriser la cohésion sociale et territoriale européenne. C'est le seul moyen de dépasser l'actuel « chacun pour soi » et l'exacerbation des concurrences entre États membres. Ceci pose la question du budget européen et des ressources propres de l'Union.

Au contraire, le document insiste sur la contrainte budgétaire liée à la crise, le Pacte de stabilité, les réformes structurelles et la restriction de la dépense publique par les États membres. La CFDT partage les préoccupations sur le niveau de la dette publique, mais rappelle la nécessité de jouer aussi sur le volet des recettes (fiscalité écologique et sur les produits financiers, dans un cadre redistributif), ainsi que les risques qui pourraient

découler d'une levée prématurée des mesures de relance. Elle souligne en outre que la mise en commun de moyens au niveau de l'Union doit jouer dans le sens d'une meilleure efficacité des sommes engagées et une meilleure synergie des capacités de nos populations et de nos territoires.

En conclusion, pour répondre au défi de la compétitivité européenne de manière à s'engager dans un développement durable alliant performance économique, ambition sociale et respect de l'environnement, la CFDT considère que la stratégie de l'Union à l'horizon 2020 doit :

- Se donner les moyens de mettre en place des politiques communes en matière industrielle, énergétique et de recherche/développement.
- Promouvoir la coopération entre Etats membres pour avancer dans les convergences indispensables au développement du marché unique, en matière économique, sociale et fiscale.

-
En particulier, dans le domaine social, les avancées devront s'appuyer sur le dialogue social et répondre à la nécessité d'accompagnement des salariés pour faire face aux mutations économiques qui s'imposent, en leur assurant une garantie de revenus et une perspective de formation à des nouveaux métiers. Les fonds européens (FSE et Fonds d'ajustement à la mondialisation) sont des instruments d'une solidarité européenne dans ce domaine et doivent être dotés de moyens et de règles de fonctionnement permettant de répondre à ces objectifs.